



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de l'aménagement du territoire**

### **Rapport**

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 208 – Loi concernant la possibilité, pour les fondateurs municipaux, de se rendre caution de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup inc.

(Texte adopté avec des amendements, dont un au titre)

Procès-verbal de la séance du 11 juin 2013

Dépôt à l'Assemblée nationale :  
n° 846-20130612

---

QUÉBEC

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 11 JUIN 2013 .....	1
ORGANISATION DES TRAVAUX .....	2
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	2
AUDITION.....	2
Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup, Ville de Rivière-du-Loup et Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du Loup inc.....	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE .....	2
REMARQUES FINALES .....	3

### ANNEXE

#### I. Amendements adoptés

Séance du mardi 11 juin 2013

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n°208 – Loi concernant la possibilité, pour les fondateurs municipaux, de se rendre caution de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup inc. (Ordre de l'Assemblée 14 mai 2013)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Champagne (Champlain), présidente

M<sup>me</sup> Bouillé (Iberville) en remplacement de M<sup>me</sup> Gadoury-Hamelin (Masson)

M. Carrière (Chapleau), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales

M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata)

M. Gaudreault (Jonquière), ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

M. Goyer (Deux-Montagnes)

M. McKay (Repentigny) en remplacement de M. Breton (Sainte-Marie-Saint-Jacques)

M. Moreau (Châteauguay), député présentant le projet de loi

M. Rousselle (Vimont)

M. Spénard (Beauce-Nord), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'affaires municipales

M. Villeneuve (Berthier)

Intéressées :

Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup, Ville de Rivière-du-Loup et Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup inc. :

M. Michel Lagacé, préfet, Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup

M. Michel Morin, maire, Ville de Rivière-du-Loup

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 21 h 11, M<sup>me</sup> Champagne (Champlain) déclare la séance ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata), M. Gaudreault (Jonquière) et M. Carrière (Chapleau) font des remarques préliminaires.

## AUDITION

Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup, Ville de Rivière-du-Loup et Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup inc.

À 21 h 17, la Commission entend l'exposé de la Municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup, de la Ville de Rivière-du-Loup et de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup inc.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants des intéressées.

## ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Le préambule, amendé, est adopté.

Articles 1 à 3 : Les articles 1 à 3 sont adoptés.

Titre du projet de loi : M. D'Amour (Rivière-du-Loup-Témiscouata) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Le titre du projet de loi, amendé, est adopté.

M<sup>me</sup> Champagne (Champlain) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

### REMARQUES FINALES

M. D'Amour (Rivière-du-Loup) fait des remarques finales.

À 21 h 35, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

La présidente de la Commission,



Mathew Lagacé



Noëlla Champagne

ML/sq

Québec, le 11 juin 2013

## **ANNEXE I**

### **Amendements adoptés**

**Projet de loi n° 208**

Amendement

Préambule (deuxième alinéa)

Dans la version anglaise du projet de loi, dans le deuxième alinéa du préambule, remplacer le mot « organization » partout où il se trouve par le mot « entity ».

Commentaire :

Modification proposée par la Direction de la traduction et de l'édition des lois de l'Assemblée nationale.

Permet la cohérence avec la terminologie de la loi citée dans ce préambule (chapitre S-25.01), où « organisme municipal » est toujours traduit « municipal entity ».

adopté  
WJ

**Projet de loi n° 208**

Amendement

Titre

Dans le titre du projet de loi, remplacer « les fondateurs municipaux » par « le fondateur municipal ».

Commentaire :

La modification proposée en est une de pure concordance avec le texte du projet de loi. Elle vise à ce que le titre de celui-ci réfère à la notion de « fondateur municipal », au singulier plutôt qu'au pluriel, comme le prévoient le préambule et l'article 1 du projet de loi. En effet, ceux-ci tiennent compte que le « fondateur municipal » équivaut à l'ensemble que constituent les municipalités membres de la société d'économie mixte.

Adopté  
